



DÉPARTEMENT DES YVELINES • RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BUCHELAY

Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du samedi 21 mars 2026

En exercice : 23**Présents :** 21**Excusés :** 2**Absents :** 0**Date de la convocation :**
17/03/2026**Président de séance :**
Stéphane TREMBLAY**Secrétaire de séance :**
Jémima CHARINI**Rapporteur :**
Stéphane TREMBLAY**N° interne de l'acte :**
DELB_2026_I_2

Samedi 21 mars 2026, le Conseil municipal de la commune de Buchelay s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Buchelay, dans la salle du Conseil.

Membres présents :

Stéphane TREMBLAY, Charlotte BARRAUD, Alain DEFRESNE, Laetitia CARBONNE, Emmanuel ALZAR, Aurélie DOURAIS, Philippe MILON, Alexandrine DETLING, Mattéo DUBARRY MILANO, Jémima CHARINI, Soufiane EL BAILLAL, Fatna CHEIKH, Nicolas LAROCHE, Eva KAZMIERCZIAK LAFAUCHE, Abdelkbir BINOUCHE, Michèle MUSSARD, Rachid CHEKROUNI, Vanessa MORTIEZ, Mohamed DRIF, Célia FERREIRA CAPITAO, Richard RUIZ.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Zakia SMAIL (donne pouvoir à : Célia FERREIRA CAPITAO), Karim TALEB (donne pouvoir à : Richard RUIZ).

Membres Absents :**Objet de la délibération**

Détermination du nombre d'adjoints et élections

Contexte

Suite aux résultats des élections municipales qui se sont tenues le dimanche 15 mars 2026, à l'installation du Conseil Municipal élu et à l'élection du Maire, il convient maintenant de définir le nombre d'adjoints nécessaire et procéder à l'élection de ces derniers selon les candidats déclarés.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-7-2 :

- Le nombre d'adjoints est fixé dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit en ce qui concerne la commune de Buchelay, 6 adjoints,
- les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans

panachage ni vote préférentiel,

- La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
- En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2 et L.2122-7-2,

Considérant les résultats des élections municipales du dimanche 15 mars 2026, ayant élu 23 conseillers municipaux,

Considérant que le nombre d'adjoints est fixé dans la limite de 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit en ce qui concerne la commune de Buchelay, 6 adjoints,

Vu la délibération n°DELB_2026_I_1 du 21 mars 2026 portant installation du Conseil municipal et élection du Maire,

Sous la présidence de Monsieur le Maire et en application de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints,

Considérant qu'ils sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (article L.2122-4 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales),

Considérant que Charlotte BARRAUD figure sur la liste d'Alain DEFRESNE, elle est remplacée dans sa fonction d'assesseur par Abdelkbir BINOUCHE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 19 voix pour et 4 abstentions (Zakia SMAIL, Karim TALEB, Richard RUIZ, Célia FERREIRA CAPITAO):

Article I: De fixer à 6 le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant l'unique liste menée par Alain DEFRESNE, se composant comme suit:

Alain DEFRESNE
Charlotte BARRAUD
Emmanuel ALZAR
Laetitia CARBONNE
Philippe MILON
Aurélien DOURAIS

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des adjoints au Maire, chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote.

LISTE BUCHELAY, COMMUNE D'AVENIR

1	Stéphane TREMBLAY
2	Charlotte BARRAUD
3	Alain DEFRESNE
4	Laetitia CARBONNE
5	Emmanuel ALZAR
6	Aurélie DOURAS
7	Philippe MILON
8	Alexandrine DETLING
9	Mattéo DUBARRY MILANO
10	Jemina CHARINI
11	Soufiane EL BAILLAL
12	Fatna CHEIKH
3	Nicolas LAROCHE
14	Eva KAZMIERCZAK-LAFAUCHE
15	Abdelkbir BINOUCHE
16	Michèle MUSSARD
17	Rachid CHEKROUNI
18	Vanessa MORTIEZ
19	Mohamed DRIF

LISTE BUCHELAY SOLIDAIRE

20	Zakia SMAIL
21	Karim TALEB
22	Célia FERREIRA CAPITAO
23	Richard RUIZ

Après le vote du dernier conseiller, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c) nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral) : 0
- d) nombre de suffrages blancs (art.65 du code électoral) : 4

DELB_2026_I_2



4/4

- e) nombre de suffrages exprimés : 19
- f) majorité absolue : 12

ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste conduite par Alain DEFRESNE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

- 1er adjoint: Alain DEFRESNE
- 2ème adjoint: Charlotte BARRAUD
- 3ème adjoint: Emmanuel ALZAR
- 4ème adjoint: Laetitia CARBONNE
- 5ème adjoint: Philippe MILON
- 6ème adjoint: Aurélie DOURAIS

Article II : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article III : Le Maire de Buchelay et le Directeur Général des Services sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Jémima CHARINI,

Le Maire de BUCHELAY,
Stéphane TREMBLAY,